

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965;
 - VU le décret n° 147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU le décret n° 292/PCM/MI du 21 Octobre 1960 portant création des Départements et des Sous-Préfectures ensemble les textes qui l'ont modifié ;
 - VU la Loi n° 64-15 du 11 Août 1964 portant attributions et organisation des Conseils Généraux ;
 - VU l'Ordonnance n° 26/PR/CRN du 17 Juin 1966, relative au Comité de Rénovation Nationale ;
 - VU l'Ordonnance n° 50/PR/MISDN/CRN du 30 Septembre 1966, relative aux Comités Départementaux, aux Comités de Sous-Préfectures et aux Comités Urbains de Rénovation Nationale ;
 - VU la délibération n° 3/I/CDRNM adoptée le 18 Février 1967 par le Comité Départemental de Rénovation Nationale du Mono ;
- SUR la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Est approuvé le Budget Primitif Exercice 1967 du Département du Mono arrêté aux sommes ci-après :

RECETTES ORDINAIRES

CENT TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE FRANCS	103.596.000 Frcs.
---	-------------------

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

VINGT SIX MILLIONS TROIS CENT VINGT MILLE SEPT CENTS FRANCS	26.320.700 Frcs
---	-----------------

Soit au Total	129.916.700 Frcs
---------------------	------------------

DEPENSES ORDINAIRES :

CENT TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT SEIZE
MILLE FRANCS : 103.596.000 Frcs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

VINGT SIX MILLIONS TROIS CENT VINGT MILLE SEPT
CENTS FRANCS : 26.320.700 Frcs

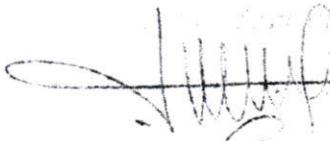
Soit au Total : 129.916.700 Frcs
=====

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

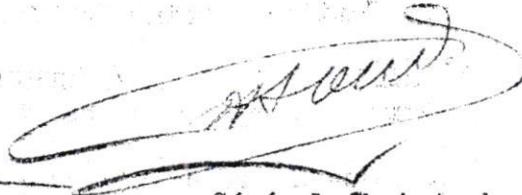
Fait à COTONOU, le 7 Juin 1967

par le Président de la République,

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,



Bertin BORNA



Général Christophe SOGLO

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité,

Colonel Philippe AHO

AMPLIATIONS :

PR 4 - MFAE - 4 - MIS 4 - SGG 4 -
IAA 1 - Ministères 9 - IGF 2 - DB 4 -
DC 2 - CF 2 - TRESOR 4 - DAI 2 - CS 6 -
DGAJL 2 - Préfet Mono 2 - Recev. Dép. 2 -
Comité Dép. Rénov. Nle 2 - JORD 1.-